

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **AGRI 003-9400/20/CM**

### **■ Grand Site Concors Sainte-Victoire - Approbation de principe du projet "Programme général de construction d'un bâtiment d'information et aménagement de ses abords, site de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde"**

**MET 20/16608/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Société du Canal de Provence (SCP) s'est vue confier en 1963 une mission de service public par l'Etat sous forme de « concession de travaux et d'exploitation » de l'ouvrage Canal de Provence jusqu'en 2038. En application de la loi de décentralisation de 2004, la Région s'est substituée à l'Etat en tant qu'autorité concédante depuis 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2016, la SCP a réalisé d'importants travaux de rénovation du barrage de Bimont pour le sécuriser.

Compte tenu de la grande fréquentation du site par le public (plus de 210 000 personnes/an) et de l'interdiction momentanée de l'accès aux chemins de randonnées via la crête du barrage, il a été décidé d'aménager un point d'information aux abords du parking pour la durée des travaux.

Un kiosque temporaire du Grand Site a ainsi été implanté sur l'esplanade jouxtant l'aire de stationnement, l'ensemble du site relevant de la Société du Canal de Provence, concessionnaire de la Région Sud en vertu de l'avenant du 9 février 2009 à la convention et au cahier des charges de l'État suivant le décret ministériel n°63-509, en date du 15 mai 1963.

Au vu du vif succès de ce dispositif, la Société du Canal de Provence a par convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (délibération n° ENV 001-5892/19/BM du 16 mai 2019) autorisé son maintien jusqu'en décembre 2022 et acté le principe d'un projet de bâtiment pérenne en remplacement (type espace muséographique, lieu d'exposition et boutique).

La pérennisation du point d'accueil est inscrite dans le projet de territoire du Grand Site, délibéré le 13 décembre 2018 (délibération n° ENV 003-5211/18/CM). C'est un des éléments sur la base duquel s'est appuyée la décision ministérielle de renouvellement du Label Grand Site de France de Concors et Sainte-Victoire prise le 23 décembre 2019. L'un des axes majeurs mis en avant dans la déclaration d'engagement pour le renouvellement du label correspond aux dispositions en faveur d'une fréquentation mieux informée et maîtrisée.

Il importe que ce programme général de construction d'un bâtiment d'information et aménagement de ses abords fasse l'objet d'un accord formel de la Métropole afin que la SCP puisse de son côté engager la procédure de demande d'aménagement auprès de la Région.

Ce programme consiste en la mise en place d'une véritable stratégie de gestion globale de cet espace, principale porte d'entrée du massif de Sainte-Victoire, en corrélation avec les équipements et aménagements existants à proximité : arrivée du sentier de Bibémus, liaison parc départemental de Roques Hautes, départ vers la montée à la Croix de Provence par le sentier Imoucha, futur GR de Pays autour de l'eau en Pays d'Aix.

Dans le cadre d'un partenariat avec la SCP à développer, la thématique de l'Eau sera prise en compte et valorisée : continuité paysagère et thématique avec la récente restauration de la plateforme de chantier en un belvédère paysager et espace d'information sur le barrage, lien avec la création d'un espace muséal sur l'Eau au Tholonet et le parcours régional de l'Eau, voire conception d'un espace dédié réservé dans le bâtiment, et pose de mobilier signalétique extérieur.

**Signé le 17 Décembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021**

Ce point de passage où les visiteurs affluent naturellement est donc idéal pour capter un public déjà présent sur un espace qui peut arriver à saturation les week-ends de printemps et d'automne et contribuer ainsi à l'objectif général de maîtrise de l'accueil sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, feront partie intégrante de l'opération :

- la réfection de l'aire de stationnement de 250 places actuelle (marquage des emplacements, délimitation du cheminement, bordures, contentions, plantations ...)
- la construction d'un point d'information en remplacement du kiosque existant (surface utile totale d'environ 170m<sup>2</sup> dont une salle d'accueil et d'exposition de 110m<sup>2</sup> et un préau couvert de 30m<sup>2</sup>, soit une surface hors œuvre de l'ordre de 200m<sup>2</sup>)
- ses aménagements extérieurs (dont des équipements d'orientation et d'accueil du public, des toilettes sèches)
- la suppression de points noirs paysagers, dont le transformateur électrique.

Une logique de site devra être respectée, en vue de la réalisation d'un projet d'ensemble, dont l'intégration paysagère sera fondamentale, étant soumis à la réglementation des sites classés. Le bâtiment, en particulier, se devra d'être léger, discret, posé et aussi réversible que possible.

Enfin, l'opération devra être en parfaite adéquation avec les valeurs des Grands Sites de France en général, et l'ambiance du site en particulier. Elle devra conjuguer sobriété et qualité dans toutes ses composantes.

L'objectif de ce point d'information avancé dans le massif est de constituer une transition entre le parking et le cadre naturel et fragile du Grand Site. Sa fréquentation permettra, notamment grâce à des personnels disposant d'une connaissance fine et de terrain du territoire :

- de sensibiliser les visiteurs au respect des espaces naturels par l'accueil et l'échange, la transmission des richesses biologiques, des écosystèmes et de la culture locale ;
- de valoriser l'offre de l'ensemble du site labellisé et au-delà, en orientant les visiteurs vers des sites singuliers, à l'identité forte, ancrés dans la vie du territoire, tout en mettant en valeur la fragilité des lieux ; l'accent sera notamment mis sur la valorisation de la thématique de l'Eau, en relation avec les projets en cours de la SCP (espace muséal et parcours régional) ;
- de communiquer sur les risques et consignes, relatifs aux divers itinéraires, à la sécurité en montagne, à l'incendie en saison estivale.

Le montant prévisionnel de l'opération, toutes dépenses confondues, représente un investissement évalué à 1 400 000 euros HT (1 680 000 euros TTC). Le plan prévisionnel de financement de cet ouvrage est le suivant :

Financements	Montant HT	Taux
MAMP	560 000	40%
CD13	280 000	20%
CPER	560 000	40%
Total	1 400 000	100%

Le Conseil de la Métropole, dans sa séance du 17 décembre 2020, a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI248 Valorisation du point d'accueil de Bimont pour un montant de 1 680 000 € T.T.C.

Ce programme pourra être ajusté tant sur le plan technique que financier en fonction des études et décision de la Métropole, et des financements obtenus.

La réalisation du projet devrait comprendre les phases opérationnelles suivantes (hors aléas) :

- désignation Maitrise d'œuvre : Septembre 2021
- dépôt permis de construire : fin 2022
- démarrage des travaux : 2023

Signé le 17 Décembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2021

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le projet de programme général de l'opération et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, Direction Grand Site Concors Sainte-Victoire assistée de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et de l'Ingénierie des Bâtiments.

Des cofinancements de la part de partenaires institutionnels ou privés sont ainsi envisagés sur ce projet. Il conviendra, en conséquence, de les solliciter dans le cadre des dispositifs de subventionnement.

Il est signalé que la parcelle et la constructibilité du site sont liées aux décisions et avis :

- des services instructeurs (Inspecteur des Sites et Architecte des Bâtiments de France) au titre du site classé de la Montagne Sainte-Victoire
- des possibilités effectives de construction autorisées par le zonage du PLUi, actuellement en cours d'élaboration
- de l'accord de la Société du Canal de Provence, propriétaire du tènement foncier dépendant de la Concession Régionale, sur lequel est sis le projet (parcelle AB26, commune de Saint-Marc-Jaumegarde).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération n° ENV 001-5892/19/BM du Bureau de la Métropole du 16 mai 2019 approuvant la convention de mise à disposition temporaire du domaine public de concession avec la Société du Canal de Provence pour le maintien du kiosque d'information de Bimont.
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient d'approuver le principe du projet de programme général de construction d'un bâtiment d'information et aménagement de ses abords, site de Bimont, commune de St Marc Jaumegarde.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le projet de programme général de création d'un bâtiment d'information, scénographie, aménagements extérieurs et réfection du stationnement.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tout document y afférent.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN